CHAMPION IRON

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON ANNONCE UN RÉSULTAT NET, UN BPA ET UN BAIIA RECORDS POUR SON PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

Résultat net de 224,3 M$, un BPA de 0,44 $ et un BAIIA de 405,7 M$; la phase II d'expansion en voie d'être terminée comme prévu d'ici la mi-2022 et rachète 60,0 M$ d'actions privilégiées en circulation

Montréal, le 28 juillet 2021 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer ses résultats opérationnels et financiers pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021.

Détails relatifs à la conférence téléphonique

Champion tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion le 29 juillet 2021 à 8 h 30 HAE (heure de Montréal) / 22 h 30 HNEA (heure de Sydney) pour discuter des résultats du premier trimestre terminé le 30 juin 2021. Les détails relatifs à la conférence téléphonique sont fournis à la fin du présent communiqué.

1. Faits saillants

Santé et sécurité

- Taux de fréquence des blessures subies par les employés de 2,7, soit un niveau conforme aux normes de l'industrie des mines à ciel ouvert au Québec; et
- Pleine utilisation du laboratoire de dépistage de la COVID-19 et maintien des mesures dans le respect des directives du gouvernement du Québec (le « Gouvernement ») visant à atténuer les risques liés à la COVID-19.

Financiers

- Revenus de 545,4 M$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 244,6 M$ à la même période en 2020;
- BAIIA[1] record de 405,7 M$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 130,2 M$ à la même période en 2020;
- Résultat net record de 224,3 M$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 (BPA de 0,44 $), comparativement à 75,6 M$ à la même période en 2020 (BPA de 0,16 $);
- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments du fonds de roulement de 248,4 M$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 82,5 M$ à la même période en 2020. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation totalisaient 261,1 M$ pour le trimestre courant et comprenaient le paiement des impôts sur les bénéfices et des impôts miniers, engendrant des sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation de 12,6 M$, comparativement à des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 75,3 M$ à la même période en 2020;
- Rachat, le 30 juin 2021, de 60,0 M$ d'actions privilégiées de Minerai de fer Québec inc. (« MFQ »), la filiale de la Société, détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ce qui devrait permettre de réduire les futurs versements de dividendes et le coût global du capital; et
- Liquidités disponibles[1] et trésorerie soumise à des restrictions totalisant 466,7 M$ et comptes débiteurs de 283,3 M$ au 30 juin 2021, comparativement à 680,5 M$ et 98,8 M$, respectivement, au 31 mars 2021.

Opérationnels

- Nouvelle convention collective de trois ans conclue le 23 juin 2021, permettant de renforcer le solide partenariat de la Société avec ses travailleurs;
- Production de 1 936 000 tmh de concentré de minerai de fer (« Fe ») à haute teneur (66,3 % Fe) pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 1 798 800 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,5 % Fe) à la même période en 2020;
- Taux de récupération (% Fe) de 82,9 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 82,3 % à la même période en 2020; et
- Coût comptant total franco à bord (« FAB »)[1] de 60,1 $/tms (48,9 $ US/tms) (C1) pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 58,4 $/tms (42,2 $ US/tms) pour la même période en 2020, en raison principalement de l'augmentation des coûts du programme semestriel d'entretien planifié et complété.

Croissance et développement

- Acquisition du projet de minerai de fer Kamistiatusset (le « projet Kami ») et début des travaux en vue de la révision de l'envergure du projet et de l'étude de faisabilité; et
- Réalisation de l'acquisition de la propriété du Lac Lamêlée et de la redevance de 1,5 % du rendement net de fonderie sur la propriété du Lac Moiré et le portefeuille de propriétés de Fermont de la Société.

État d'avancement du projet d'expansion de la phase II (« phase II »)

- Progression des travaux de construction comme prévu, avec plus de 300 personnes travaillant activement à l'avancement du projet de la phase II, lequel devrait être terminé d'ici la mi-2022; et
- Dépenses en immobilisations de 77,9 M$ et avances versées à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (« SFPPN ») et au Quebec North Shore and Labrador Railway (« QNS&L ») totalisant 40,3 M$ durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, pour un total de 288,6 M$ investi jusqu'à présent.

Le chef de la direction de Champion, M. David Cataford, a déclaré : *« Nous pouvons attribuer la solidité de ces résultats financiers trimestriels à l'engagement exceptionnel de nos travailleurs qui sont dédiés au succès de notre entreprise. Grâce à leurs efforts et à l'accent de plus en plus important mis sur la réduction des émissions globales dans l'industrie de l'acier, Champion bénéficie de la demande croissante et des prix favorables pour le minerai de fer à haute teneur du Lac Bloom. Je suis aussi heureux d'annoncer que notre projet de la phase II d'expansion, qui devrait permettre de doubler notre capacité nominale, demeure en voie d'être terminé comme prévu d'ici la mi-2022. »*

2. Réaction à la pandémie de la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, la Société a déployé, de façon proactive et méthodique, de nombreuses mesures visant à atténuer les risques liés à la COVID-19, en respectant ou même en allant au-delà des directives du Gouvernement.

Dans le cadre de l'effort collectif visant à améliorer l'immunité contre la COVID-19, incluant la participation continue de la Société au niveau du centre de vaccination en entreprise de la Côte-Nord, la campagne de vaccination au Québec progresse rapidement. Selon les données quotidiennes publiées sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec, près de 73 % de la population du Québec a reçu une première dose de vaccin et 63 % est considérée adéquatement vaccinée en date du 25 juillet 2021.

Bien que la Société gère ses opérations de manière à atténuer les risques liés à la COVID-19, compte tenu du degré d'incertitude élevé quant aux impacts ultimes que la pandémie aura sur l'économie mondiale et sur la demande pour le concentré de minerai de fer, l'étendue des impacts que la pandémie pourrait avoir sur nos opérations et nos flux de trésorerie dans l'avenir reste incertaine et dépendra de l'évolution future de la crise sanitaire, notamment de la durée de la pandémie, de l'émergence de variants, de l'efficacité et de la disponibilité des vaccins et des mesures règlementaires visant à limiter la propagation du virus.

Aucun changement important sur les effets de la pandémie de la COVID-19 et ayant un impact sur les opérations en cours et futures et sur les résultats de la Société n'est survenu depuis le dépôt du rapport de gestion annuel pour l'exercice financier 2021 daté du 27 mai 2021. Se reporter à la rubrique 4 du rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2021. Le plan complet de la Société face à la COVID-19 est disponible sur notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

3. Mise à jour de la phase II du Lac Bloom

Le projet de la phase II vise à doubler la capacité nominale du Lac Bloom à 15 Mtpa de concentré de minerai de fer à 66,2 % Fe, en terminant la construction d'une deuxième usine, dont la construction avait été amorcée par l'ancien propriétaire de la mine. En se basant sur le nouveau plan minier optimisé, le taux d'extraction minière au Lac Bloom serait aussi augmenté pour accélérer l'approvisionnement de minerai aux installations d'usinage agrandies, tout en conservant une durée d'exploitation de 20 ans. Le 20 juin 2019, la Société a annoncé les conclusions de l'étude de faisabilité du Lac Bloom (l'« Étude de Faisabilité »), incluant une estimation des réserves minérales prouvées et probables de 807,0 Mt (346,0 Mt de réserves prouvées et 461,0 Mt de réserves probables) à une teneur moyenne de 29,0 % Fe.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, 77 925 000 $ de dépenses en immobilisations et 40 338 000 $ en avances versées ont été engagés sur le projet de la phase II, pour un total de 288 580 000 $ investi jusqu'à présent, ce qui inclut 30 549 000 $ en avances versées à la SFPPN et 25 000 000 $ au chemin de fer QNS&L.

La Société disposait de liquidités disponibles[1] et de trésorerie soumise à des restrictions totalisant 466 711 000 $ en date du 30 juin 2021. De plus, la Société maintient une facilité de crédit inutilisée totalisant 220 000 000 $ US, un contrat cadre de location pour un montant jusqu'à 75 000 000 $ US en lien avec le financement de l'équipement minier de la phase II, et une convention de prêt de sept ans avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec de 75 000 000 $, dont 45 000 000 $ étaient inutilisés au 30 juin 2021. Des investissements de 85 000 000 $ relatifs aux mises à niveau requises à la SFPPN, inclus dans les dépenses en immobilisations globales de la phase II, seront en partie financés par l'entremise d'un prêt à terme de jusqu'à 70 000 000 $ signé le 21 juillet 2021 avec le Fonds du développement économique du Québec. Grâce à ces éléments et aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en cours, la Société dispose désormais du plein financement requis pour la construction du projet de la phase II, lequel devrait être terminé d'ici la mi-2022.

État d'avancement

En lien avec les travaux de construction qui progressent comme prévu, on dénombre présentement plus de 300 employés, consultants et sous-traitants sur le site afin d'atteindre les objectifs de réalisation de la phase II du Lac Bloom. Les travaux suivants ont été entrepris et les étapes suivantes ont été franchies durant le trimestre terminé le 30 juin 2021 :

- Début de l'installation des convoyeurs de chargement;
- Installation mécanique et électrique des convoyeurs de recirculation à l'intérieur de l'usine;
- Érection des structures en acier dans le secteur du broyage et du tamisage;
- Excavation du bunker abritant les convoyeurs de minerai concassé;
- Continuation des travaux d'installation de la tuyauterie à l'intérieur de l'usine;
- Continuation des travaux électriques; et
- Livraison de certains des grands équipements miniers.

La progression des travaux de construction s'est nettement accélérée en mai et devrait continuer de s'accentuer pour atteindre son apogée au deuxième trimestre financier, et ce jusqu'en octobre 2021. La campagne de recrutement en cours visant à assurer un effectif suffisant pour soutenir la phase II d'expansion se déroule comme prévu et le projet devrait être terminé d'ici la mi-2022.

Les réserves de la phase II du Lac Bloom sont basées sur le rapport technique intitulé « *Bloom Lake Mine – Feasibility Study Phase II* », préparé conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») et au Code du *Joint Ore Reserves Committee* (« JORC ») (édition 2012) par BBA Inc., Soutex et WSP Canada Inc., déposé le 2 août 2019 avec une date d'effet au 20 juin 2019. Les réserves minérales de la phase II du Lac Bloom incluent les réserves minérales de la phase I du Lac Bloom à la date d'effet de l'estimation des réserves minérales présentée dans l'Étude de Faisabilité. La Société n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée qui aurait une incidence importante sur les renseignements inclus dans l'Étude de Faisabilité et confirme que toutes les hypothèses importantes et les paramètres techniques qui sous-tendent les estimations dans l'Étude de Faisabilité s'appliquent toujours et n'ont pas subi de changements substantiels. L'Étude de Faisabilité est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com, auprès de l'ASX au : www.asx.com.au et sur le site Web de la Société au : www.championiron.com.

4. Activités d'exploitation à la mine du Lac Bloom

	Trois mois terminés le 30 juin		
	2021	2020	Variance
Données d'exploitation			
Stérile extrait et transporté (tmh)	**4 699 500**	2 612 800	80 %
Minerai extrait et transporté (tmh)	**5 643 900**	4 682 600	21 %
Matériel extrait et transporté (tmh)	**10 343 400**	7 295 400	42 %
Ratio de découverture	**0,83**	0,56	48 %
Minerai broyé (tmh)	**5 227 200**	4 604 600	14 %
Teneur d'alimentation (% Fe)	**29,6**	31,3	(5 %)
Récupération (% Fe)	**82,9**	82,3	1 %
Teneur du produit (% Fe)	**66,3**	66,5	— %
Concentré de minerai de fer produit (tmh)	**1 936 000**	1 798 800	8 %
Concentré de minerai de fer vendu (tms)	**1 974 700**	1 758 800	12 %
Données financières (en milliers de dollars)			
Revenus	**545 408**	244 574	123 %
Coût des ventes	**120 846**	107 338	13 %
Autres dépenses	**14 560**	9 541	53 %
Charges financières nettes	**4 387**	1 145	283 %
Résultat net	**224 339**	75 556	197 %
BAIIA[1]	**405 739**	130 162	212 %
Statistiques (en dollars par tms vendue)			
Prix de vente moyen réalisé brut	**279,7**	149,2	87 %
Prix de vente moyen réalisé net[1]	**276,2**	139,1	99 %
Coût comptant total (C1)[1]	**60,1**	58,4	3 %
Coût de maintien tout inclus[1]	**72,6**	64,8	12 %
Marge d'exploitation[1]	**203,6**	74,3	174 %

Rendement opérationnel

Le 24 mars 2020, la Société a annoncé la réduction de ses opérations à la suite des directives du Gouvernement face à la pandémie de la COVID-19. Les opérations ont repris progressivement, suivant l'annonce du Gouvernement en avril 2020 que les activités minières étaient désormais considérées comme un « service prioritaire » au Québec. Les interventions rapides de la Société face à la pandémie de la COVID-19 ont permis de minimiser ses impacts sur la Société et ses activités.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, les activités opérationnelles ont été affectées par un programme d'entretien semestriel planifié et complété. Le prochain entretien semestriel est prévu au troisième trimestre de l'exercice financier 2022.

Au cours de la période courante, la Société et les travailleurs sur le site minier sont arrivés à une entente quant aux modalités d'une nouvelle convention collective de trois ans le 23 juin 2021, assurant ainsi le maintien d'un partenariat solide et mutuellement bénéfique entre la Société et ses travailleurs. Le processus de négociation n'a pas affecté les opérations de la Société.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, 10 343 400 tonnes de matériel ont été extraites et transportées, comparativement à 7 295 400 tonnes à la même période en 2020, pour une progression de 42 %. Cette augmentation du matériel extrait et transporté est attribuable à l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 sur plusieurs secteurs d'activité de la Société dans la période comparative, et au ratio de découverture plus élevé comme prévu au plan d'exploitation minière, en lien avec les préparatifs en vue des opérations du projet de la phase II. L'augmentation du matériel extrait et transporté a été rendue possible grâce au programme de réfection de l'équipement minier de la Société, qui a permis d'augmenter le taux d'utilisation de l'équipement et la disponibilité de l'équipement, ainsi qu'à la mise en service d'un camion de transport supplémentaire durant le deuxième trimestre de l'exercice financier 2021.

Le ratio de découverture a grimpé à 0,83 durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 0,56 à la même période en 2020. Le ratio de découverture est conforme au ratio prévu au plan d'exploitation minière pour cette période de l'année.

La teneur d'alimentation du minerai de fer au cours du trimestre terminé le 30 juin 2021 s'est établie à 29,6 %, comparativement à 31,3 % à la même période en 2020. La diminution de la teneur d'alimentation est attribuable à la présence d'un mélange de minerai à plus basse teneur en provenance de différentes fosses comparativement à l'année précédente, ce qui avait été anticipé et reste donc conforme au plan d'exploitation minière et à la teneur d'alimentation moyenne prévue sur la durée de vie de la mine.

L'usine du Lac Bloom a traité 5 227 200 tonnes de minerai durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 4 604 600 tonnes à la même période en 2020, pour une hausse de 14 %. Le débit de traitement plus élevé est le résultat combiné de la réduction des opérations imposée en raison de la COVID-19 dans la période comparative et du taux de broyage plus élevé au cours du trimestre récemment complété. Les améliorations continues et les innovations opérationnelles ont permis à la Société d'améliorer la stabilité de traitement et d'atteindre un taux de productivité plus élevé à l'usine, permettant à la Société de tirer profit des prix plus élevés pour le minerai de fer.

La mine du Lac Bloom a produit 1 936 000 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,3 % Fe) durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, en hausse de 8 % comparativement aux 1 798 800 tmh de concentré à 66,5 % Fe produites à la même période en 2020. La production plus élevée est attribuable à l'extraction minière d'une plus grande quantité de minerai et des taux de traitement et de récupération plus élevés à l'usine.

5. Rendement financier

A. Revenus

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, 1 974 700 tonnes de concentré de minerai de fer à haute teneur ont été vendues à un prix réalisé brut moyen CFR Chine de 228,3 $ US/tms, avant les ajustements liés aux ventes provisoires et les frais de transport. Le prix de vente moyen réalisé brut de 228,3 $ US/tms représente une prime de 14,2 % par rapport au prix de référence IODEX CFR Chine pour le minerai de fer P62 (« P62 »), comparativement à une prime de 15,5 % à la même période en 2020. Le prix de vente moyen réalisé brut reflète les ventes à un prix déterminé, ainsi que le prix à terme de 232,3 $ US à la date de règlement prévue pour les 1 156 100 tonnes qui étaient en transit à la fin de la période. Le prix de vente moyen réalisé brut de 228,3 $ US/tms est plus bas pour le trimestre, comparativement au prix de référence IODEX CFR Chine pour le minerai de fer P65 (« P65 ») moyen, qui était de 232,3 $ US/tms. L'écart s'explique par le fait que 25 % à 40 % des ventes de minerai de fer ne font pas l'objet de prix provisoires et sont plutôt basées sur des prix fixés de façon rétrospective, lesquels étaient environ 40 $ US/tms plus bas que le cours au comptant actuel.

Après les escomptes récents requis pour rester concurrentiel face aux bas prix pour les boulettes de fer et les prix plus bas des concentrés intérieurs en Chine par rapport aux concentrés arrivant par la mer, la Société peut maintenant profiter pleinement des prix plus élevés pour son produit à haute teneur, et dans certains cas, aller chercher une prime au-delà de l'indice. La Société est d'avis que les efforts planétaires de réduction des émissions de carbone soutiendront la demande pour des matières premières à haute teneur, incluant les concentrés et les boulettes. Ainsi, la Société s'attend à ce que les prix réalisés pour son concentré de minerai de fer continuent de suivre l'indice P65 à long terme. De plus, la Société devrait continuer de bénéficier des prix de la période actuelle pour ses volumes sous contrat, basés sur les prix de référence P65 des mois précédents pour la période à venir se terminant le 30 septembre 2021. D'autres facteurs ont influencé le prix réalisé par la Société,

notamment la demande croissante pour des produits à faible teneur en silice et alumine en raison des prix de plus en plus élevés pour le charbon à coke, et les stocks de minerai de fer de plus en plus bas aux ports chinois, resserrant davantage la quantité de minerai de fer disponible.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, la reprise économique mondiale, la hausse des prix pour le carburant et la disponibilité réduite des navires ont contribué à la hausse des frais de transport maritime, comparativement au trimestre précédent. Par conséquent, la Société a payé des frais de transport maritime plus élevés durant le trimestre terminé le 30 juin 2021 comparativement à la même période en 2020. La variation des frais de transport relativement à l'indice C3 de la bourse baltique durant la période est principalement attribuable aux dates de réservation des navires.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, un prix final a été établi pour les 1 007 000 tonnes de minerai de fer qui étaient en transit en date du 31 mars 2021. Conséquemment, durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, des ajustements de prix pour les ventes provisoires de 60 895 000 $ ont été comptabilisés en revenus additionnels pour ces 1 007 000 tonnes, ce qui a eu un impact positif de 25,3 $ US/tms pour la période.

En tenant compte des frais de transport maritime de 28,1 $ US/tms et de l'ajustement lié aux ventes provisoires de 25,3 $ US/tms, la Société a généré un prix de vente moyen réalisé net[1] de 225,5 $ US/tms (276,2 $ CA/tms) pour son minerai de fer à haute teneur livré au client final. Les revenus ont totalisé 545 408 000 $ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 244 574 000 $ à la même période en 2020. L'augmentation est attribuable au prix de vente moyen réalisé net[1] plus élevé et aux tonnages plus importants de concentré de minerai de fer vendu.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a vendu 1 974 700 tonnes de concentré de minerai de fer qui ont été expédiées à six clients situés en Chine, au Japon et en Corée du Sud.

B. Coût des ventes

Le coût des ventes correspond au coût des opérations minières, du traitement du minerai et aux dépenses générales et administratives (« G&A ») du site minier. Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, le coût des ventes a totalisé 120 846 000 $, comparativement à 107 338 000 $ à la même période en 2020.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, le coût comptant total[1] ou le coût comptant C1[1] par tonne, excluant les frais marginaux et spécifiques liés à la COVID-19, a totalisé 60,1 $/tms, comparativement à 58,4 $/tms à la même période en 2020. Le coût comptant total[1] pour la période était plus élevé en raison principalement de l'augmentation des coûts du programme d'entretien planifié et complété.

C. Résultat net et BAIIA[1]

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a généré un résultat net record de 224 339 000 $ (BPA de 0,44 $), comparativement à 75 556 000 $ (BPA de 0,16 $) à la même période en 2020. L'augmentation du résultat net est principalement attribuable à la marge brute plus élevée et à la production plus importante résultant en des ventes de concentré de minerai de fer plus élevées, en partie compensées par l'augmentation des impôts sur les bénéfices et des impôts miniers découlant du revenu imposable plus élevé.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a généré un BAIIA[1] record de 405 739 000 $ incluant les paiements hors caisse fondés sur des actions, ce qui représente une marge BAIIA[1] de 74 %, comparativement à un BAIIA[1] de 130 162 000 $, ou une marge BAIIA[1] de 53 % à la même période en 2020. Cette variation du BAIIA[1] d'une période à l'autre est principalement attribuable aux revenus plus élevés découlant du prix de vente moyen réalisé net[1] plus élevé.

D. Coût de maintien tout inclus[1] (« CMTI ») et marge d'exploitation[1]

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a enregistré un CMTI[1] de 72,6 $/tms, comparativement à 64,8 $/tms à la même période en 2020. La variation reflète le coût comptant total[1] plus élevé et l'augmentation des dépenses en immobilisations de maintien en lien avec l'augmentation des activités de découverture et d'extraction minière et les investissements plus importants en lien avec le rehaussement des digues du parc à résidus. Les activités de découverture et d'extraction minière ont été affectées par le niveau réduit des opérations au tout début de la pandémie de la COVID-19, durant le trimestre terminé le 30 juin 2020. Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a réalisé des travaux préventifs sur les digues de retenue. Se reporter à la rubrique 7 – Flux de trésorerie - Achats d'immobilisations corporelles.

En déduisant le CMTI[1] de 72,6 $/tms du prix de vente moyen réalisé net[1] de 276,2 $/tms, la Société a généré une marge d'exploitation[1] de 203,6 $/tms pour chaque tonne de concentré de minerai de fer à haute teneur vendue durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, comparativement à 74,3 $/tms à la même période en 2020. La variation est essentiellement attribuable au prix de vente moyen réalisé net plus élevé[1].

6. Activités d'exploration et croissance régionale

Activités d'exploration

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a maintenu toutes ses propriétés en règle et n'a pas conclu d'ententes d'option. Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a engagé 743 000 $ en dépenses d'exploration et d'évaluation, comparativement à 76 000 $ à la même période en 2020. Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, les dépenses d'exploration consistaient principalement en des coûts engagés pour des travaux d'exploration mineurs et des travaux préliminaires en vue de la mise à jour de l'étude de faisabilité sur le projet Kami. Dans la période comparative, les dépenses d'exploration se rapportaient aux coûts d'acquisition pour le jalonnement de nouveaux titres miniers d'exploration, et au paiement des frais requis pour maintenir toutes les propriétés de la Société en règle.

Acquisition du projet Kami

Le 1er avril 2021, la Société a clôturé l'acquisition du projet Kami et de certains contrats apparentés. Le projet Kami et les propriétés minières apparentées sont situés dans la ceinture géologique de la Fosse du Labrador, dans le sud-ouest de Terre-Neuve, près de la frontière avec le Québec. Se reporter à la note 5 - *Acquisition du projet Kami* des états financiers intermédiaires consolidés résumés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2021.

Le projet Kami est un projet de minerai de fer à haute teneur situé près d'infrastructures disponibles, à quelques kilomètres au sud-est de la mine du Lac Bloom exploitée par la Société. Alderon Iron Ore Corp. (« Alderon »), l'ancien détenteur du projet Kami, avait antérieurement divulgué une estimation de ressources historiques faisant état de 1 274,5 Mt de ressources mesurées et indiquées (536,9 Mt mesurées et 737,6 Mt indiquées), avec des réserves prouvées et probables de 517,2 Mt (392,7 Mt prouvées et 124,5 Mt probables). Les estimations de ressources historiques du projet Kami sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Feasibility Study of the Rose Deposit and Resource Estimate for the Mills Lake Deposit of the Kamistiatusset (Kami) Iron Ore Property, Labrador* » préparé pour Alderon Iron Ore Corp. par BBA Inc., Stantec et Watts, Griffis and McOuat Ltd, daté du 9 janvier 2013 avec une date d'effet au 17 décembre 2012. Les estimations de réserves historiques du projet Kami sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Updated Feasibility Study of the Kamistiatusset (Kami) Iron Ore Property, Labrador* » préparé pour Alderon Iron Ore Corp. par BBA Inc., Gemtec Ltd, Watts, Griffis and McOuat Ltd et Golder Associates Ltd, daté du 31 octobre 2018 avec une date d'effet au 26 septembre 2018. Les ressources minérales du projet Kami incluent les réserves minérales du projet Kami. Les réserves et les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code JORC (édition 2012) et l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée ou une personne compétente n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en « ressources minérales », en « réserves minérales » ou en « réserves de minerai » à jour, tel que ces termes sont définis dans le Règlement 43-101 et le Code JORC (édition 2012), et il n'est pas certain qu'à la suite d'évaluations et/ou de travaux d'exploration ultérieurs, les estimations historiques pourront être considérées comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai conformément aux dispositions du Règlement 43-101 ou du Code JORC (édition 2012). Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX. Comme indiqué ci-dessus, la Société a entrepris des travaux visant à réviser l'envergure du projet Kami et mettre à jour l'étude de faisabilité.

Alderon a déposé une étude de faisabilité mise à jour pour le projet Kami en septembre 2018. La Société révise actuellement l'envergure du projet Kami et a entrepris des travaux en vue de mettre à jour l'étude de faisabilité, laquelle devrait être terminée au deuxième semestre de 2022, dans le cadre de la stratégie de la Société visant à évaluer les différentes possibilités de croissance au sein de son portefeuille de propriétés.

Acquisition d'une propriété d'exploration auprès de Fancamp Exploration Ltd (« Fancamp »)

Le 12 juillet 2021, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété du Lac Lamêlée et d'une redevance de 1,5 % du rendement net de fonderie visant la propriété du Lac Moiré de la Société et le portefeuille de propriétés de Fermont de la Société, incluant les propriétés O'Keefe-Purdy, Harvey-Tuttle, et Consolidated Fire Lake North, auprès de Fancamp.

La propriété du Lac Lamêlée ajoute 74,7 Mt de ressources indiquées historiques et 229,3 Mt de ressources présumées historiques à l'inventaire de la Société, au sein d'un projet adjacent aux propriétés existantes de la Société en développement au sud du Lac Bloom. Les estimations de ressources historiques du Lac Lamêlée sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate on the Lac Lamêlée South Resources Quebec – Canada* » préparé par Met-Chem, une division de DRA Americas Inc., daté du 28 juillet 2017 avec une date d'effet au 26 janvier 2017. Les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code JORC (édition 2012) et l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée ou une personne compétente n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en « ressources minérales », en « réserves minérales » ou en « réserves de minerai » à jour, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 43-

101 et le Code JORC (édition 2012), et il n'est pas certain qu'à la suite d'évaluations et/ou de travaux d'exploration ultérieurs, les estimations historiques pourront être considérées comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai conformément aux dispositions du Règlement 43-101 ou du Code JORC (édition 2012). Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX.

La contrepartie versée à Fancamp incluait un paiement de 1 300 000 $ en espèces et un engagement en faveur de Fancamp de verser de futurs paiements de production prédéterminés sur une quantité fixe de la future production de minerai de fer, payables lorsque certains seuils de production auront été atteints en lien avec les propriétés du Lac Lamêlée, du Lac Moiré et les propriétés du portefeuille de propriétés de Fermont.

En parallèle à la transaction, la Société a aussi jalonné 11 nouveaux titres miniers directement adjacents à la propriété du Lac Lamêlée.

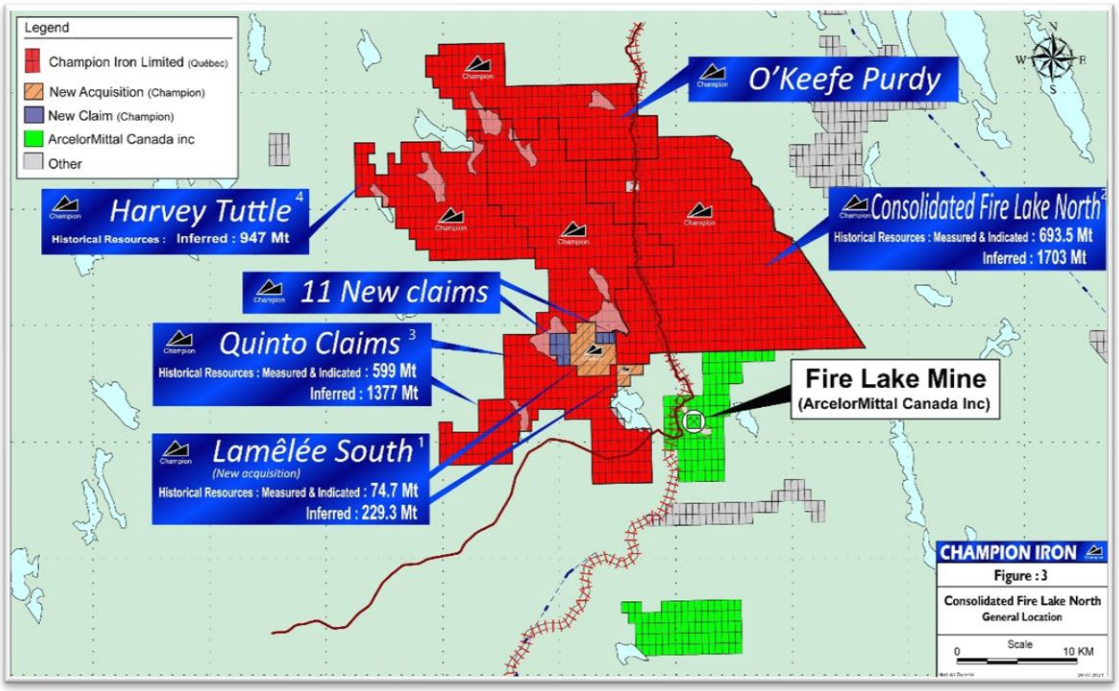

Notes

1. Les estimations de ressources historiques du Lac Lamêlée sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate on the Lac Lamêlée South Resources Quebec – Canada* » préparé par Met-Chem, une division de DRA Americas Inc., daté du 28 juillet 2017 avec une date d'effet au 26 janvier 2017. Les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code JORC (édition 2012); l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée ou une personne compétente n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en « ressources minérales », en « réserves minérales » ou en « réserves de minerai » à jour, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 43-101 et le Code JORC (édition 2012), et il n'est pas certain qu'à la suite d'évaluations et/ou de travaux d'exploration ultérieurs, les estimations historiques pourront être considérées comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai conformément aux dispositions du Règlement 43-101 ou du Code JORC (édition 2012). Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX.
2. Les estimations de ressources historiques de Consolidated Fire Lake sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Preliminary Feasibility Study of the West and East Pit Deposits of the Fire Lake North Project* » préparé par BBA Inc., P&L Mining Consultants Inc. et Rail Cantech Inc., daté du 22 février 2013 avec une date d'effet au 25 janvier 2013. Les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code JORC (édition 2012); l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée ou une personne compétente n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en « ressources minérales », en « réserves minérales » ou en « réserves de minerai » à jour, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 43-101 et le Code JORC (édition 2012), et il n'est pas certain qu'à la suite d'évaluations et/ou de travaux d'exploration ultérieurs, les estimations historiques pourront être considérées comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai conformément aux dispositions du Règlement 43-101 ou du Code JORC (édition 2012). Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX.
3. Les estimations de ressources historiques des titres miniers Quinto sont basées sur les rapports techniques conformes au Règlement 43-101 intitulés « *Mineral Resource Technical Report, Peppler Project, Quebec* » (en ce qui concerne Peppler Lake), « *Mineral Resource Technical Report, Lamelee Project, Quebec* » (en ce qui concerne Lamêlée) et « *Mineral Resource Technical Report, Hobdad Project, Quebec* » (en ce qui concerne Hobdad), chacun préparé par G H Wahl & Associates Consulting, daté du 15 février 2013 avec une date d'effet au 31 décembre 2012. Les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code

JORC (édition 2012); l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée ou une personne compétente n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en « ressources minérales », en « réserves minérales » ou en « réserves de minerai » à jour, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 43-101 et le Code JORC (édition 2012), et il n'est pas certain qu'à la suite d'évaluations et/ou de travaux d'exploration ultérieurs, les estimations historiques pourront être considérées comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai conformément aux dispositions du Règlement 43-101 ou du Code JORC (édition 2012). Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX.

4. Les estimations de ressources historiques de Harvey Tuttle sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Technical Report and Resource Estimate on the Harvey-Tuttle Property Québec, Canada* », préparé par P&E Mining Consultants Inc., daté du 13 avril 2011 avec une date d'effet au 25 février 2011. Les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code JORC (édition 2012); l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée ou une personne compétente n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en « ressources minérales », en « réserves minérales » ou en « réserves de minerai » à jour, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 43-101 et le Code JORC (édition 2012), et il n'est pas certain qu'à la suite d'évaluations et/ou de travaux d'exploration ultérieurs, les estimations historiques pourront être considérées comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai conformément aux dispositions du Règlement 43-101 ou du Code JORC (édition 2012). Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales, des réserves minérales ou des réserves de minerai à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX.

5. Certaines ressources mentionnées sont des estimations étrangères d'un point de vue australien.

7. Flux de trésorerie — Achats d'immobilisations corporelles

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a investi 109 939 000 $ en immobilisations corporelles, comparativement à 22 796 000 $ à la même période en 2020. Le tableau suivant résume les investissements qui ont été faits :

	Trois mois terminés le 30 juin	
	2021	2020
(en milliers de dollars)		
Rehaussement des digues de retenue des résidus miniers	**6 338**	554
Activités de découverture et d'extraction minière	**8 534**	2 630
Réfection de l'équipement minier	**1 895**	2 762
Dépenses en immobilisations de maintien	**16 767**	5 946
Phase II	**77 925**	5 839
Autres dépenses en immobilisations de développement au Lac Bloom	**15 247**	11 011
Achats d'immobilisations corporelles portés aux flux de trésorerie	**109 939**	22 796

L'augmentation des investissements relatifs au parc à résidus pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 comparativement à la même période en 2020, reflète les travaux préventifs effectués sur les digues de retenue. Dans le cadre de la surveillance étroite et des inspections régulières des infrastructures du parc à résidus effectuées, la Société continue d'investir dans sa stratégie de résidus miniers sécuritaires. Ainsi, des travaux préventifs et des interventions correctives sur deux digues spécifiques sont prévus au cours de l'exercice financier 2022, à un coût estimé à environ 23 000 000 $.

La variation des coûts liés aux activités de découverture et d'extraction minière est attribuable à la réduction des opérations au premier trimestre de l'exercice financier 2021, exigée par le Gouvernement dans le cadre des directives visant à limiter la propagation de la COVID-19, de telle sorte que les opérations ont été affectées dans la période comparative. Les activités de découverture durant le trimestre terminé le 30 juin 2021 étaient en hausse, telles qu'anticipées, comparativement à la même période en 2020 en raison du plan d'exploitation minière. Se reporter à la rubrique 4 – Activités d'exploitation à la mine du Lac Bloom.

Le programme de réfection de l'équipement minier de la Société reflète les travaux prévus et réalisés durant le trimestre terminé le 30 juin 2021.

À la suite de l'approbation finale du conseil annoncée le 12 novembre 2020, de mener à terme le projet de la phase II, la Société a accéléré ses dépenses relatives au projet de la phase II et s'attend à continuer de la sorte au cours des prochains trimestres. Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, le projet de la phase II a considérablement avancé et totalisait 77 925 000 $ en dépenses en immobilisations et 40 338 000 $ en avances versées à la SFPPN et au chemin de fer QNS&L. Les grandes étapes franchies durant le trimestre terminé le 30 juin 2021 comprennent : le commencement de l'installation des convoyeurs de chargement, l'érection des structures en acier dans le secteur du broyage et du tamisage, la continuation des travaux d'installation de la tuyauterie à l'intérieur de l'usine, et l'installation mécanique et électrique des convoyeurs de

recirculation à l'intérieur de l'usine, tandis qu'à la même période en 2020, les travaux réalisés comprenaient l'ingénierie détaillée et la production de spirales.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2021, les autres dépenses en immobilisations de développement au Lac Bloom ont totalisé 15 247 000 $ et comprennent un investissement additionnel de 3 800 000 $ dans les infrastructures de logement sur le site minier, afin d'accommoder l'effectif en croissance, des dépôts de 4 500 000 $ pour des équipements de production devant être mis en service et financés par l'entremise de l'entente-cadre de location avec Caterpillar Finance Services dans l'avenir, et un investissement de 4 100 000 $ en vue d'augmenter la capacité des installations de broyage ainsi que d'autres améliorations aux infrastructures. Durant le trimestre terminé le 30 juin 2020, les autres dépenses en immobilisations de développement au Lac Bloom avaient totalisé 11 011 000 $ et se rapportaient à la mise à niveau d'infrastructures minières, à la mise en service de nouveaux équipements de service et à l'acquisition d'une centaine de wagons usagés supplémentaires au coût de 5 500 000 $.

8. Personne qualifiée et vérification des données

M. Vincent Blanchet (P. Eng.), ingénieur chez MFQ, filiale de la Société et exploitant de la mine du Lac Bloom, est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et a révisé et approuvé, ou a préparé, selon le cas, la divulgation de l'information scientifique et technique contenue dans le présent communiqué de presse. La révision et l'approbation de M. Blanchet ne s'appliquent pas aux énoncés portant sur la connaissance de la Société de nouvelles informations ou données ni à tout changement substantiel aux hypothèses importantes et aux paramètres techniques qui sous-tendent l'Étude de Faisabilité. M. Blanchet est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

9. Informations relatives à la conférence téléphonique et à sa webdiffusion

Une webdiffusion et une conférence téléphonique au cours desquelles les résultats ci-dessus seront abordés plus en détails auront lieu le 29 juillet 2021 à 8 h 30 HAE (heure de Montréal) / 22 h 30 HNEA (heure de Sydney). Les auditeurs pourront suivre une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique à partir de la section Investisseurs du site Web de la Société à l'adresse : www.championiron.com/investisseurs/evenements-presentations ou en composant sans frais le 1-888-390-0546 en Amérique du Nord ou le +1-800-076-068 en Australie.

La webdiffusion sera archivée en ligne à des fins de consultation et sera disponible sur le site Web de la Société à l'adresse : www.championiron.com/investisseurs/evenements-presentations. Une rediffusion téléphonique sera également disponible dans la semaine suivant la conférence téléphonique, en composant le +1-888-390-0541 en Amérique du Nord ou le +1-416-764-8677 outremer, puis en composant le code d'accès 055843#.

10. Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicables. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant : (i) les futurs versements de dividendes et le coût du capital; (ii) la révision de l'envergure du projet Kami et de l'étude de faisabilité; (iii) la capacité de la Société d'avancer le projet de la phase II d'expansion, et l'échéancier de construction et de réalisation, le financement, l'impact sur la capacité nominale, les dépenses en immobilisations prévues et le volume de production; (iv) l'atténuation des risques liés à la COVID-19 et l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, la demande pour le concentré de minerai de fer et les activités et les flux de trésorerie de Champion; (v) les mises à niveau de la SFPPN et leur financement; (vi) la réduction des émissions de carbone découlant des technologies de fabrication de boulettes à froid et la réduction générale des émissions; (vii) l'impact des fluctuations des prix du minerai de fer sur les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et le développement de la Société; (viii) la conjoncture macroéconomique mondiale et dans l'industrie du minerai de fer; (ix) le lien entre les prix pour le minerai de fer et les taux de change; (x) les fluctuations des frais de transport maritime en lien avec les fluctuations des prix pour le minerai de fer; (xi) l'impact des fluctuations des taux de change sur la Société et sur ses résultats financiers; (xii) la croissance de la Société; (xiii) les interventions sur les digues de retenue et les coûts estimés s'y rapportant; (xiv) les procédures judiciaires; (xv) la durée de vie de la mine du Lac Bloom; et (xvi) les besoins en trésorerie de la Société au cours des douze prochains mois sont des énoncés prospectifs. Les énoncés portant sur les « réserves » ou les « ressources » sont considérés comme des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite basée sur certaines estimations et hypothèses à l'effet que les réserves et les ressources décrites existent dans les quantités prédites ou estimées et que les réserves pourront être exploitées à profit dans l'avenir. Les réserves et les ressources réelles pourraient être supérieures ou inférieures aux estimations dont il est question dans le présent document. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à »,« budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cibles » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent » « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les résultats des études de faisabilité; les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité; les délais dans les projets; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; les futurs coûts de transport; des défaillances de l'usine, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; les effets de catastrophes et de crises de santé publique, incluant l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2021 de la Société et dans le rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021 de la Société, tous deux disponibles sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com, auprès de l'ASX à l'adresse : www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse : www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué est donnée en date des présentes et est fondée sur les avis et les estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont faits en date du présent document, ou à la date ou aux dates spécifiées dans lesdits énoncés.

À propos de Champion Iron Limited

Champion Iron Limited, par l'entremise de sa filiale Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec, et à proximité d'autres producteurs de minerai de fer établis. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert, où l'extraction se fait à l'aide de pelles et de camions, avec un concentrateur d'où le concentré de minerai de fer est expédié par rail, initialement sur le chemin de fer du Lac Bloom, jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec. La phase I de l'usine du Lac Bloom a une capacité nominale de 7,4 Mtpa et produit du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants, qui a su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. En plus du projet de la phase II d'expansion partiellement complété au Lac Bloom, Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le projet de minerai de fer Kamistiatusset situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le projet de minerai de fer de Fire Lake North situé à environ 40 km au sud du Lac Bloom. La Société vend son concentré de minerai de fer partout dans le monde à ses clients en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada.

Abréviations

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars indiqués dans les présentes sont libellés en dollars canadiens, à l'exception de : (i) les montants dans les tableaux, qui sont en milliers de dollars canadiens; et (ii) les montants par action ou par tonne. Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de ce communiqué : $ US (dollar américain), $ CA (dollar canadien), t (tonne), tmh (tonne métrique humide), tms (tonne métrique sèche), Mtpa (million de tonnes par an), M (million), km (kilomètre), m (mètre), BPA (bénéfice par action), et Lac Bloom ou mine du Lac Bloom (complexe minier du Lac Bloom). L'utilisation de « Champion » ou de la « Société » fait référence à Champion Iron Limited et/ou à l'une ou plusieurs ou toutes ses filiales, selon le cas.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Michael Marcotte, CFA
Vice-président, Relations avec les investisseurs
514-316-4858, poste 128
info@championironmines.com

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

La diffusion du présent communiqué a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.

Des copies des états financiers consolidés résumés non audités de la Société et du rapport de gestion connexe pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 sont disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR (www.sedar.com), auprès de l'ASX (www.asx.com.au) ou sur le site Web de la Société (www.championiron.com). Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

[1] Il s'agit d'une mesure de rendement financier non conforme aux IFRS qui n'a pas de définition officielle en vertu des IFRS. Consulter la section sur les mesures de rendement non conformes aux IFRS à la note 20 du rapport de gestion de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 (le « rapport de gestion »), disponible sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com, auprès de l'ASX au : www.asx.com.au et sur le site Web de la Société au : www.championiron.com.